



Direction des Opérations

Service  
de l'Information  
Aéronautique

D S N A

8, AVENUE ROLAND GARROS - BP 40 245  
F-33698 MERIGNAC CEDEX

<http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

**SERVICE COMMERCIAL**

☎ : 33 (0)5 57 92 56 68  
Fax : 33 (0)5 57 92 56 69  
✉ : [sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sia-commercial@aviation-civile.gouv.fr)

**SERVICE TECHNIQUE**

☎ : 33 (0)5 57 92 57 57  
Fax : 33 (0)5 57 92 57 77  
✉ : [etp.sia@regis-dgac.net](mailto:etp.sia@regis-dgac.net)  
SFA : LFFAYNYX

**AIC  
A 01/08  
FRANCE**

**PUB : 14 FEB**

**OBJET : Mise en Oeuvre de la restructuration du réseau très basse altitude de la Défense (RTBA)**

L'attention des usagers aériens est alertée sur la mise en oeuvre à compter du **jeudi 13 mars 2008** (date AIRAC) de la restructuration du réseau très basse altitude de la Défense.

Ce réseau RTBA est constitué de zones réglementées à l'intérieur desquelles :

- se déroulent des vols militaires à très grande vitesse, en basse ou très basse altitude, par toutes conditions de vol ;
- le principe "voir et éviter" n'est pas applicable aux missions s'y déroulant ;
- les tronçons activés sont parfois utilisés jusqu'au sol.

Les représentants de l'aviation légère et sportive aux plans national et régional ont été étroitement associés à la préparation de cette restructuration.

La restructuration du réseau très basse altitude se traduit par un certain nombre de modifications :

- aux limites latérales et/ou verticales ;
- au fractionnement du réseau ;
- aux conditions et aux périodes d'activation/désactivation.

**Il est essentiel que tous les usagers aériens VFR prennent connaissance de l'information aéronautique :**

- **AIP ENR 5 (référence amendement 2008/03)**
- **contenu de la pochette VFR du SIA (édition 1/2008) à paraître.**

**Le contournement de ces zones est obligatoire pendant leur activité.**

SIA (Service de l'Information Aéronautique) : [www.sia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr)